

Saison 1 : Épisode 21

Trompeuses apparences

RÉSUMÉ DE L'ÉPISODE

Alors que son mari lui reproche de n'avoir du temps et du respect que pour son travail, Korsa poursuit son trafic de médicaments sous le regard désapprobateur d'Aïcha. Korsa propose également à Mme Sangaré de lui faire une insémination artificielle en toute illégalité.

Emadé, quant à elle, va au centre de santé pour sa visite prénatale. Assitan en profite pour lui donner des conseils sur la planification familiale et lui suggère de choisir une méthode de contraception dès son accouchement.

THÉMATIQUES PRINCIPALES

- Egalité fille/garçon à l'adolescence
- L'espacement des naissances

QUESTIONS GÉNÉRALES

- Comment avez-vous trouvé l'épisode ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a moins plu ? Qu'est-ce qui vous a marqué ? Avez-vous des remarques sur des passages spécifiques de l'épisode ?

EXTRAIT 1

9'30-11'00

Rachel rejoint Emadé pour une après-midi shopping entre filles. Cependant, depuis qu'il a surpris sa fille à une séance de planification familiale, le père de Rachel ne lui fait plus confiance et ne veut plus qu'elle approche les garçons. Fiacre, son petit frère, est chargé de la surveiller et ne la lâche pas d'une semelle.



Questions sur l'extrait

- Qui accompagne Rachel lorsqu'elle rejoint Emadé ? Pourquoi est-il là ? Que lui propose Emadé ? Accepte-t-il la proposition d'Emadé ? Pourquoi ?

Questions liant la fiction et l'expérience personnelle

- ▶ Connaissez-vous des personnes qui ont vécu des situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui pourraient vous arriver ?

Questions sur la thématique

- ▶ Est-il normal qu'un père fasse surveiller sa fille ? Un père réagirait-il de la même façon avec un fils et une fille ? Pourquoi ? A l'adolescence, les attentes et les craintes vis-à-vis des filles et des garçons sont-elles les mêmes ? Comment cela se traduit-il ?

EXTRAIT 2

22'30 – 23'40

Emadé vient au centre de santé pour une visite pré natale. Elle convainc le Dr Moulaye de reprendre Assitan dans son équipe. A l'issue de la consultation, Assitan insiste auprès d'Emadé pour qu'elle choisisse une méthode de contraception afin d'espacer les naissances de ses enfants.



Questions sur l'extrait

- ▶ Que vient faire Emadé au centre de santé ? Que lui conseille Assitan à l'issue de la consultation ? Pourquoi ? Quels sont les risques si Emadé n'utilise pas de méthode de contraception ? Que dit Assitan concernant le choix d'une contraception ?

Questions liant la fiction et l'expérience personnelle

- ▶ Connaissez-vous des personnes qui ont vécu des situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui pourraient vous arriver ?

Questions sur la thématique

- ▶ Qu'est-ce qu'une consultation pré natale et quels sont les objectifs ? Quelles sont les différentes formes de contraception que vous connaissez ? Quels sont les intérêts de la contraception ? Qu'est-ce que l'espacement des naissances ? Quel est l'espacement de temps idéal entre 2 grossesses ? Quels sont les risques pour la mère et l'enfant si l'espacement des naissances n'est pas respecté ?

INFORMATIONS CLÉS

L'espacement des naissances

Dans l'intérêt de la santé de la mère et de l'enfant, les grossesses devraient être **espacées d'au moins 2 ans** (entre la naissance du dernier enfant et le début de la grossesse suivante). Le risque de décès des jeunes enfants et des nourrissons augmente considérablement lorsque les naissances ne sont pas suffisamment espacées. De même, la santé de la mère est menacée si les grossesses sont trop rapprochées.

Les risques de complications pendant la grossesse et l'accouchement (telles que l'anémie ou les hémorragies) augmentent quand une femme a déjà eu de nombreuses grossesses.¹

Le fait d'avoir moins d'enfants permet aux parents d'investir davantage dans chaque enfant. Les enfants qui ont moins de frères et soeurs sont généralement scolarisé·e·s plus longtemps que les autres.

La planification familiale correspond à l'ensemble des services et des méthodes permettant aux personnes et aux couples de choisir le moment d'une naissance.

L'accès à la planification familiale constitue un droit fondamental.

1 UNICEF. Savoir pour sauver, 4ème édition, NY, 2010

Pour aller plus loin : consulter la fiche thématique sur la planification familiale et la contraception

